

# THAÏLANDE

## Faits marquants

- En 2010, des progrès ont été réalisés dans l'enregistrement à la naissance des enfants nés dans les camps de réfugiés, conformément aux amendements à la législation thaïlandaise. Près de 800 nouveau-nés ont été enregistrés et 680 certificats de naissance ont été délivrés durant l'année.
- La réorganisation de l'opération menée le long de la frontière a permis d'améliorer la présence du HCR pour assurer un suivi frontalier et de renforcer son rôle dans la coordination des activités de protection.
- Des demandes de réinstallation ont été déposées pour plus de 11 000 réfugiés du Myanmar installés dans des camps. Une avancée notable a été obtenue avec la réinstallation de 40 réfugiés dans deux nouveaux pays d'accueil : la République tchèque et le Japon.
- Le HCR a étendu ses programmes de conseil social et juridique et d'aide à la réinstallation et a commencé à offrir un accompagnement psychosocial aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains. En 2010, quelque 2 200 personnes relevant de sa compétence et vivant en milieu urbain ont bénéficié de ces programmes.

## Environnement opérationnel

L'année a été marquée par un climat d'agitation politique. Les manifestations massives organisées contre le Gouvernement au premier semestre ont abouti à de violents affrontements et à la déclaration de l'état d'urgence, qui est resté en vigueur jusqu'à la fin de l'année. Dans ce contexte politique dominé par les questions intérieures, le HCR a eu des difficultés à faire entendre ses plaidoyers en faveur d'une politique nationale plus favorable aux réfugiés.

L'aggravation des tensions survenue à la suite des élections législatives de novembre dans la région frontalière du sud-est du Myanmar a entraîné une escalade de la violence entre l'armée et les groupes rebelles, forçant des milliers de personnes à fuir de l'autre côté de la frontière



thaïlandaise. Ces déplacements ont été de courte durée et la majorité des personnes ayant fui sont rentrées dans leur pays dès l'apaisement du conflit. Cependant, des combats sporadiques ont contraint certains groupes à effectuer des allers et retours répétés et ont suscité un afflux régulier de nouveaux arrivants en Thaïlande.

## Personnes relevant de la compétence du HCR

Type de population	Origine	Total	Nb pers. assistées par le HCR	% femmes	% < 18 ans
Réfugiés	Myanmar	95 700	95 700	50	46
	Pays divers	1 000	1 000	37	32
Demandeurs d'asile	Myanmar	9 000	250	40	24
	Pakistan	400	400	40	38
	Sri Lanka	360	360	38	28
	Viet Nam	150	150	40	33
	Pays divers	380	380	36	21
Apatrides <sup>1</sup>		542 500	-	-	-
<b>Total</b>		<b>649 490</b>	<b>98 240</b>		

<sup>1</sup> Ce chiffre basé sur les discussions en cours entre les autorités thaïlandaises et le HCR sera vérifié en cours d'année.



Réfugiée originaire du Myanmar devant son étal de fruits au camp d'Umpium.

HCR / T. FALISE

Les flux migratoires en direction de la Thaïlande sont restés de nature composite. Du fait de l'afflux de nouveaux arrivants, la population de réfugiés et de demandeurs d'asile urbains a doublé en 2010. La Thaïlande n'étant pas signataire de la Convention de 1951 ni du Protocole de 1967, le HCR a assuré la détermination du statut de réfugié, dispensé des conseils juridiques en matière de protection, répondu aux besoins fondamentaux et veillé à ce que les demandeurs d'asile et les réfugiés urbains bénéficient de services essentiels. Un resserrement de l'espace de protection a été observé en fin d'année, suite à une application plus stricte de la législation destinée à prévenir le trafic d'êtres humains. Cela a entraîné une nette augmentation du nombre d'arrestations parmi les personnes, y compris les enfants, qui relevaient de la compétence du HCR en milieu urbain.

## | Réalisations et impact |

### ● Objectifs et cibles prioritaires

En 2010, le HCR s'est efforcé de garantir l'accès à l'asile, la protection et la sécurité physique de toutes les personnes relevant de sa compétence. Il a également eu pour objectif de renforcer les procédures et les organes nationaux assurant un régime national de protection et de rationaliser ses procédures de détermination du statut de réfugié pour les demandeurs d'asile non originaires du Myanmar. Par ailleurs, l'Organisation s'est attachée à améliorer le bien-être social et économique des réfugiés et à trouver des solutions durables à leur sort.

### Environnement de protection favorable

- En renforçant sa présence à la frontière entre la Thaïlande et le Myanmar, le HCR a pu améliorer l'accès

aux réfugiés installés dans des camps, accroître les contacts avec les demandeurs d'asile nouvellement arrivés du Myanmar et consolider les relations avec les autorités régionales. Le HCR est demeuré à la tête des activités de protection ; il a créé un organe de coordination de la protection à Mae Sot et a dirigé des groupes de travail affectés à ce domaine au niveau provincial. La coordination avec les pouvoirs publics, les ONG et les organisations communautaires lui a permis d'intervenir rapidement face à l'afflux de demandeurs d'asile survenu en fin d'année, ce qui a entraîné un renforcement de son rôle de protection à la frontière.

- Il n'existe aucun chiffre officiel concernant le nombre d'apatrides présents en Thaïlande et les estimations non gouvernementales varient selon les sources. Bien que la Thaïlande ne soit pas signataire des conventions sur l'apatridie, les amendements à la législation adoptés en 2008 instaurent l'enregistrement universel des naissances, ce qui contribue à sa prévention. Le HCR s'est efforcé de sensibiliser tous les acteurs concernés, tout en nouant des partenariats avec le Gouvernement, les autres institutions des Nations Unies, la société civile, les ONG et le milieu universitaire pour lutter contre ce fléau.

### Procédures de protection équitables

- Le HCR a coopéré avec le Gouvernement pour veiller à ce que les enfants nés dans les camps de réfugiés soient enregistrés à la naissance, conformément aux amendements à la législation thaïlandaise. Près de 800 nouveau-nés ont été enregistrés et 680 certificats de naissance ont été délivrés durant l'année.
- Par ailleurs, le HCR a assuré la détermination du statut de réfugié au titre de son mandat pour les demandeurs d'asile non originaires du Myanmar. Un bilan du programme en

faveur des réfugiés urbains a montré que toutes les personnes relevant de la compétence du HCR avaient été enregistrées, traitées et munies de documents officiels, conformément aux normes définies par la politique du HCR dans ce domaine.

### Protection contre la violence et l'exploitation

- Dans les camps frontaliers, les partenaires du HCR ont effectué des visites et un suivi pour assurer la protection de l'enfance, notamment des mineurs séparés et non accompagnés. Quelque 7 600 enfants séparés et/ou non accompagnés (plus de 3 900 garçons et près de 3 700 filles) ont été enregistrés dans les neuf camps, dont 3 400 identifiés en 2010. Une évolution positive est à noter avec l'implication croissante des autorités dans le processus de détermination de l'intérêt supérieur de l'enfant, puisque environ 640 évaluations ont été menées à bien au cours de l'année.
- Les centres d'aide juridique présents dans les camps ont dispensé des conseils à 390 personnes sur un éventail de dossiers ; 130 d'entre elles ont été orientées vers le système judiciaire thaïlandais. Trois procès en réparation ont également été intentés au pénal pour le compte de résidents des camps ; ceux-ci ont été remportés et feront jurisprudence.
- En milieu urbain, le HCR a renforcé le système de permanence téléphonique destiné à faciliter le signalement des incidents en dehors des heures ouvrables. Environ 3 900 appels ont été reçus durant l'année. Le HCR est parvenu à négocier la libération de 63 pour cent des personnes arrêtées par la police, soit deux fois plus qu'en 2009. Cependant, l'application plus rigoureuse des lois sur l'immigration annoncée vers la fin de l'année a entamé la capacité du HCR à intervenir pour empêcher la mise en détention des personnes relevant de sa compétence. Fin 2010, quelque 260 réfugiés (soit 23 pour cent des réfugiés urbains) étaient placés en détention. Parmi eux se trouvaient 75 enfants. Ces chiffres, tout comme la durée indéfinie des détentions, demeurent des sujets de préoccupation majeurs pour l'Organisation.
- Suite à une évaluation participative des besoins des réfugiés urbains, le HCR a intensifié ses activités de conseil social et juridique et d'aide à la réinstallation et a commencé à leur offrir un accompagnement psychosocial. Un nombre accru d'enfants placés en détention ont eu accès à des services de garde, tandis que les mineurs et les personnes ayant des besoins spécifiques ont pu passer des appels téléphoniques gratuits. En 2010, environ 2 200 individus ont bénéficié d'un accompagnement juridique et social. Les avocats affiliés au HCR ont assuré une représentation juridique lors de cinq procès.

### Besoins et services essentiels

- La plupart des activités d'assistance menées dans les neuf camps de réfugiés originaires du Myanmar sont mises en œuvre par des partenaires opérationnels qui travaillent en étroite coopération. Des protections périodiques ont été distribuées dans neuf camps à plus de 37 000 femmes et jeunes filles réfugiées en âge de procréer, couvrant 100 pour cent de la population ciblée. Durant l'année, environ

6 400 personnes ont eu recours aux services de dépistage volontaire proposés dans cinq camps. De plus, toutes les femmes enceintes ont subi un test de dépistage dans le cadre de la campagne de prévention de la transmission de la mère à l'enfant.

- En ce qui concerne les réfugiés urbains qui, faute de statut juridique, ne sont pas officiellement autorisés à travailler et n'ont pas accès aux services essentiels, le HCR a versé une indemnité de subsistance à quelque 1 260 individus (530 familles). De plus, environ 150 détenus et cinq prisonniers ont reçu une allocation pour acquérir des produits essentiels. Une aide financière d'urgence a été versée à quelque 260 personnes ayant des besoins spécifiques (100 familles). Environ 370 femmes et jeunes filles réfugiées ont reçu des protections périodiques, et plus de 1 200 réfugiés (550 familles) se sont vu distribuer des aliments d'appoint.
- Un dispensaire soutenu par le HCR a offert des soins de santé primaires aux réfugiés et aux demandeurs d'asile urbains et a travaillé en étroite coopération avec les centres de santé publics pour pouvoir y orienter les patients. En 2010, le dispensaire a reçu quelque 6 500 patients, dont environ 40 pour cent ont été orientés vers les établissements médicaux thaïlandais. Quelque 400 enfants ont bénéficié du programme de vaccination gratuite des réfugiés et des demandeurs d'asile âgés de moins de 15 ans dans les centres de santé publics.

### Autogestion et participation communautaires

- Confinés dans des camps depuis plus de deux décennies, les réfugiés originaires du Myanmar subissent des restrictions à leur liberté de mouvement et ne sont pas officiellement autorisés à travailler. Ils sont donc dépendants de la communauté internationale pour l'alimentation, les abris, les soins médicaux, l'éducation et les autres besoins essentiels. Le HCR s'est efforcé d'accroître leur autosuffisance en augmentant les possibilités d'accéder à une formation professionnelle et d'obtenir des moyens d'existence.
- En raison d'un manque de moyens, des restrictions imposées et de l'absence de partenaires spécialisés dans les moyens d'existence, il n'a pas été possible de mener à bien toutes les activités prévues dans ce domaine en 2010. Cependant, plus de 350 réfugiés répartis entre trois camps ont pu prendre part à des projets agricoles.
- Afin d'inciter les femmes à y participer, des services de garde d'enfants ont été mis en place dans deux camps dans le cadre de ces projets. Trois centres de ressources sur les moyens de subsistance ont été gérés par des comités de réfugiés. Ces projets ont bénéficié du savoir-faire et de l'assistance technique d'institutions thaïlandaises.

### Solutions durables

- La réinstallation dans des pays tiers est demeurée une solution de toute première importance pour de nombreux réfugiés. En 2010, le HCR a soumis des demandes de réinstallation dans 12 pays différents pour quelque 11 000 réfugiés originaires du Myanmar. Plus de 11 200 demandes ont été acceptées et quelque 10 800 personnes sont parties vers les pays d'accueil au cours de l'année. Cela

a permis de réduire le nombre de réfugiés officiellement enregistrés dans les camps de près de 104 000 au début 2010 à quelque 95 000 à la fin de l'année.

- Une avancée notable, contribuant à une augmentation globale des possibilités de réinstallation offertes aux réfugiés, a été obtenue en 2010 avec la réinstallation de 40 réfugiés en République tchèque et au Japon. La réinstallation demeure la seule option viable pour les réfugiés urbains. Quelque 750 réfugiés non originaires du Myanmar sont partis vers des pays tiers en 2010, notamment un groupe d'environ 500 personnes dont le départ a permis de résoudre un problème de longue date relatif à l'asile.

## Contraintes

En dépit de l'opération de réinstallation à grande échelle, la population des camps n'a pas diminué de façon significative, car les conditions de vie ne se sont pas améliorées au Myanmar et l'afflux régulier de nouveaux arrivants s'est poursuivi. Le fonctionnement intermittent du mécanisme national de sélection pour l'admission dans les camps a contribué à l'apparition d'une vaste population non enregistrée, estimée à quelque 56 000 personnes à la fin 2010. Bien que ces ressortissants du Myanmar vivent dans les camps et bénéficient d'une aide alimentaire et de services essentiels, leur existence est entravée par l'absence de statut juridique.

Enfin, l'opération d'urgence lancée à la fin 2010 en réponse à l'afflux de nouveaux arrivants en provenance du

Myanmar a entraîné la réaffectation de ressources normalement destinées aux activités de protection dans les camps.

## Informations financières

Le budget de l'opération menée en Thaïlande a régulièrement progressé au cours des cinq dernières années. Le bureau régional du HCR implanté en Thaïlande a renforcé ses capacités en regroupant les postes régionaux à Bangkok, ce qui a entraîné une augmentation des coûts.

## Organisation et mise en œuvre

En 2010, le HCR employait au total 171 collaborateurs en Thaïlande. Parmi eux figuraient 24 fonctionnaires internationaux, dont 11 occupaient des fonctions régionales. Les opérations ont été gérées par le bureau régional de Bangkok et par quatre bureaux de terrain (Kanchanaburi, Mae Hong Son, Mae Sariang et Mae Sot). L'unité de terrain de Mae Sariang a été transformée en bureau de terrain au début de l'année 2010.

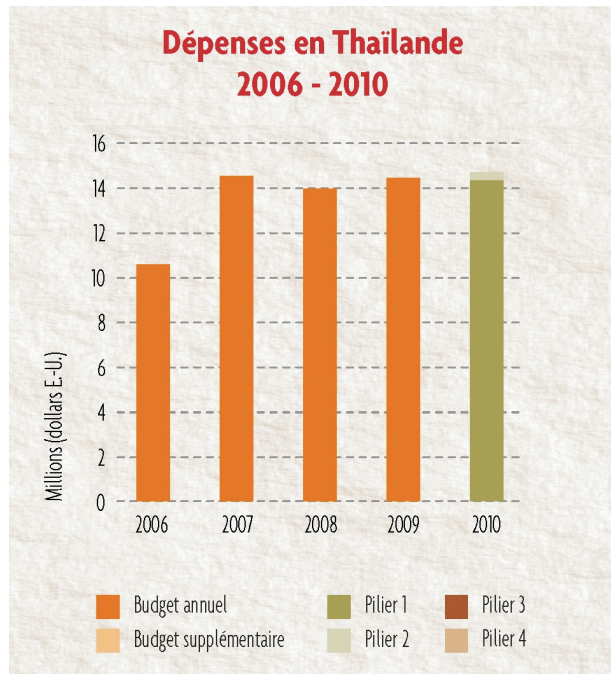
Le bureau régional a également supervisé les activités menées au Cambodge, en République démocratique populaire lao, au Viet Nam, à Singapour et au Brunei Darussalam. Le Représentant régional en poste à Bangkok faisait en outre office de coordinateur régional, chargé de responsabilités de gestion et de supervision vis-à-vis des opérations du HCR dans les autres pays de l'ASEAN, ainsi qu'au Bangladesh et au Timor-Leste.

## Présence du HCR en 2010

□ Nombre de bureaux	<b>5</b>
□ Effectifs totaux	<b>171</b>
Internationaux	24
Nationaux	58
JEA	3
VNU	6
Autres	80

## Collaboration avec les partenaires

Le HCR a coopéré avec un ensemble de partenaires d'exécution constitué d'organismes gouvernementaux et d'ONG nationales et internationales. Par ailleurs, l'Organisation a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires opérationnels dans le cadre de l'accord de coopération commun qui régit l'assistance apportée aux réfugiés du Myanmar dans les camps frontaliers.



## Évaluation générale

En raison de la situation politique instable qui régnait en Thaïlande, il a été difficile pour le HCR de plaider auprès des autorités en faveur d'un changement de politique tangible. L'Organisation a néanmoins renforcé ses relations avec ses homologues gouvernementaux par le biais de contacts bilatéraux et d'un séminaire qui a réuni des représentants des ministères et des entités gouvernementales concernés.

Le HCR et le Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande ont continué à affiner la stratégie à moyen terme, qui a été rebaptisée « Cadre stratégique pour des solutions durables », afin d'améliorer la protection des réfugiés originaires du Myanmar et de chercher des solutions durables à leur sort. Cette stratégie encourage des approches novatrices pour résoudre la situation prolongée de cette population, telles que la promotion de l'autosuffisance par le renforcement des moyens de subsistance et des possibilités d'emploi. En attendant, l'opération de réinstallation continue de fournir une solution à de nombreux réfugiés.

Partenaires
<b>Partenaires d'exécution</b>
<b>Organismes gouvernementaux :</b> Ministères de l'Éducation et de l'Intérieur
<b>ONG:</b> Aide Médicale Internationale, <i>American Refugee Committee</i> , <i>Catholic Office for Emergency Relief and Refugees</i> , Comité de coordination des services en faveur des personnes déplacées en Thaïlande, Comité international de secours, <i>Forum Asia</i> , Handicap International, <i>Malteser International</i> , <i>Right to Play</i> , <i>Shanti Volunteer Association</i> , <i>ZOA Refugee Care</i>
<b>Autres:</b> BSP/ONU, VNU
<b>Partenaires opérationnels</b>
<b>Organismes gouvernementaux :</b> Conseil national de sécurité, ministères des Affaires étrangères, de la Justice, du Développement social et de la Sécurité humaine
<b>ONG:</b> Agence adventiste de secours et de développement, Service jésuite des réfugiés, <i>Solidarités International</i> , <i>Taipei Overseas Peace Service</i> , <i>Thailand Burma Border Consortium</i> , <i>Women's Education for Advancement and Empowerment</i> , <i>World Education</i>
<b>Autres:</b> FAO, FNUAP, HCDH, OIM, OIT, OMS, PNUD, UNICEF

## Budget, revenus et dépenses en Thaïlande | dollars E.-U.

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<b>BUDGET FINAL</b>	<b>20 044 525</b>	<b>340 000</b>	<b>20 384 525</b>
Revenus issus des contributions <sup>1</sup>	5 342 961	0	5 342 961
Autres fonds disponibles	8 988 089	329 953	9 318 042
<b>TOTAL DES FONDS DISPONIBLES</b>	<b>14 331 049</b>	<b>329 953</b>	<b>14 661 002</b>

VENTILATION DES DÉPENSES			
<i>Environnement de protection favorable</i>			
Politiques de migrations nationales et régionales	136 878	0	136 878
Prévention de l'apatridie	0	307 432	307 432
Coopération avec les partenaires	248 333	0	248 333
Accès au territoire	29 303	0	29 303
Non-refoulement	538 645	0	538 645
<b>Sous-total</b>	<b>953 158</b>	<b>307 432</b>	<b>1 260 591</b>
<i>Procédures de protection équitables</i>			
Enregistrement et établissement de profils	282 399	0	282 399
Accès aux procédures d'asile	48 940	0	48 940
Détermination de statut juste et efficace	610 849	0	610 849
Regroupement familial	16 203	0	16 203
Documents d'état civil	165 745	0	165 745
<b>Sous-total</b>	<b>1 124 136</b>	<b>0</b>	<b>1 124 136</b>

	PILIER 1 Programme pour les réfugiés	PILIER 2 Programme pour les apatrides	Total
<i>Protection contre la violence et l'exploitation</i>			
Application de la loi	33 574	0	33 574
Système de gestion de la sécurité communautaire	13 502	0	13 502
Violences fondées sur l'appartenance sexuelle	445 248	0	445 248
Protection des enfants	575 250	0	575 250
Détention non arbitraire	36 002	0	36 002
Accès aux solutions juridiques	450 690	0	450 690
<b>Sous-total</b>	<b>1 554 266</b>	<b>0</b>	<b>1 554 266</b>
<i>Besoins élémentaires et services essentiels</i>			
Nutrition	15 985	0	15 985
Abris et autres infrastructures	56 007	0	56 007
Articles ménagers et d'hygiène de base	638 854	0	638 854
Soins de santé primaire	374 845	0	374 845
VIH et sida	159 004	0	159 004
Éducation	578 304	0	578 304
Services d'assainissement	55 254	0	55 254
Services destinés aux groupes ayant des besoins spécifiques	309 271	0	309 271
<b>Sous-total</b>	<b>2 187 524</b>	<b>0</b>	<b>2 187 524</b>
<i>Autogestion et participation communautaires</i>			
Évaluation participative et mobilisation communautaire	98 432	0	98 432
Autosuffisance et moyens d'existence	666 036	0	666 036
<b>Sous-total</b>	<b>764 469</b>	<b>0</b>	<b>764 469</b>
<i>Solutions durables</i>			
Stratégie de solutions durables	270 333	0	270 333
Retour volontaire	61 708	0	61 708
Réinstallation	1 573 442	0	1 573 442
<b>Sous-total</b>	<b>1 905 484</b>	<b>0</b>	<b>1 905 484</b>
<i>Relations extérieures</i>			
Information	389 149	0	389 149
<b>Sous-total</b>	<b>389 149</b>	<b>0</b>	<b>389 149</b>
<i>Logistique et appui aux opérations</i>			
Chaîne d'approvisionnement et logistique	1 755 009	0	1 755 009
Gestion de programme, coordination et appui	1 729 502	22 520	1 752 022
<b>Sous-total</b>	<b>3 484 510</b>	<b>22 520</b>	<b>3 507 031</b>
Versements aux partenaires d'exécution	1 527 015	0	1 527 015
Autres objectifs	441 338	0	441 338
<b>Total</b>	<b>14 331 049</b>	<b>329 953</b>	<b>14 661 002</b>

<sup>1</sup> Les revenus issus des contributions incluent des coûts d'appui indirects prélevés sur les contributions pour les piliers 3 et 4, les budgets supplémentaires et la réserve pour les "Activités nouvelles ou additionnelles - liées au Mandat". Les contributions affectées à tous les piliers sont incluses dans le Pilier 1.